

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 182 Demande de modification de statuts formulée par la congrégation Province de France de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu (15e).

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901, et notamment son article 21 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet une demande de modification de statuts formulée par la congrégation "Province de France de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu" ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Un avis positif est donné à la demande de modification de statuts formulée par la congrégation "Province de France de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu".